



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 24 août à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de FLOURENS, légalement convoqué par M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Maire, s'est réuni dans la Salle du Conseil.

**Date de convocation** : 02/08/2022

**Étaient présents (14)** : M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme ANDRÉ, M. NAVARRO, Mme CAMUS, Mme FAURÉ, M. CORTÈS, Mme DICIANNI, M. JORDAN, Mme MIÈRE, M. ARRUÉ, Mme JEULIN-CARREY, Mme NOÉL, Mme BACOU, M. ROUZAUD.

**Ont donné procuration (3)** : M. PARIS à Mme ANDRÉ, Mme MOËNNARD à Mme CAMUS, M. TOUCHEBOEUF à M. FOUCHOU-LAPEYRADE.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 3

Nombre de votes : 17

**Le quorum est atteint**

### ORDRE DU JOUR

---

Décisions du Maire.

1. Lecture et approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2022,

✓ **ADMINISTRATION GENERALE**

2. Renouvellement de l'adhésion de la Commune au service mutualisé de Conseil en Energie Partagé proposé par Toulouse Métropole,
3. Renouvellement de la convention de gestion de service avec Toulouse Métropole,
4. Convention de partenariat avec l'UGAP dans le domaine « véhicules »,
5. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023,

✓ **FINANCES**

6. Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle : plan de financement actualisé et demande de subvention complémentaire,
7. Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle : marchés publics de travaux,
8. SDEHG : pose de 4 prises de guirlandes supplémentaires,
9. Cession à l'euro symbolique de deux photocopieurs obsolètes,
10. Vote du tarif de la bibliothèque année 2022/2023,

✓ **ENFANCE – JEUNESSE**

11. Vote des tarifs du : Centre Animation Jeunesse (CAJ), Accueil de Loisir Associé à l'École (ALAE) et l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH),
12. Vote du tarif de la cantine scolaire pour l'année 2022/2023,

✓ **RESSOURCES HUMAINES**

13. Délibération autorisant l'ouverture de poste relatif à une diminution du volume horaire,
14. Délibération autorisant la création de poste d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2<sup>nd</sup> classe à temps non complet,
15. Délibération autorisant la création de poste d'avancement de grade d'adjoint animation principal de 2<sup>nd</sup> classe à temps non complet.

---

La séance est ouverte à 20h30, M. Didier CORTÈS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant part des remerciements reçus de la part de Mme Julie Pascalin qui a été très touchée des attentions du Conseil municipal à la suite du décès de son compagnon.

Monsieur le Maire remercie l'équipe du CCAS, élus et non élus, qui se sont mobilisés depuis le mois de juin pour le suivi des personnes fragiles. Martine Noël précise qu'il y a eu des retours positifs. Didier Cortès ajoute que depuis 2 ans, un bouquet est offert aux dames qui fêtent leur anniversaire au cours de cette période d'été. Et un goûter est prévu le 8 septembre entre les aînés et les membres du CCAS.

Monsieur le Maire aborde la question des actes de cruauté commis à l'encontre des chats dans l'un quartier de Flourens. Monsieur le Maire a incité les personnes concernées à porter plainte afin qu'une enquête de gendarmerie ait lieu. Il précise que la police municipale n'a pas de pouvoir légal d'enquête et qu'une rencontre sera prochainement organisée avec les habitants.

Dans l'affaire contre Garrouste qui veut implanter une centrale à béton sur la Commune, Monsieur le Maire est en attente d'une proposition de date pour un rendez-vous avec les avocats de la partie adverse. Un appel contre les jugements de première instance est en cours.

Monsieur le Maire aborde ensuite la question de la récente occupation du parking du lac par les gens du voyage. Suite à leur passage, les consommations d'eau se sont avérées très importantes, notamment en raison de l'installation de piscines. Ils sont actuellement installés au bord du lac de Sainte-Foy d'Aigrefeuille et le Policier municipal va prendre contact avec eux pour demander une participation financière. Monsieur le Maire précise que la presse rapporte quelques situations conflictuelles ayant lieu dans des communes proches et qu'il vaut mieux mener des négociations.

---

## DÉCISIONS DU MAIRE

✓ **Marchés publics**

- AMO pour la réhabilitation du presbytère : marché attribué à OUVRAGES & PATRIMOINE. Montant de la tranche ferme = 15 775 € HT
- Restauration scolaire : marché attribué à RECAPÉ

✓ **Assurances**

- Contrat SMACL : avenant pour l'assurance des bâtiments modulaires : 114 € pour la période du 18/07 au 31/12/2022

✓ **Actions en justice**

- Appel dans l'affaire GARROUSTE : cabinet DEPUY Avocats & associés = 3 500 € HT / affaire soit 7 000 € en tout (2 affaires distinctes : arrêt des travaux et ICPE)

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- Dépôt d'un dossier de demande de subvention de 140 000 € au titre du CRTE (Contrat de Relance pour la Transition Écologique entre la Métropole et l'État) pour les travaux de l'école maternelle.

- La commune a reçu plusieurs notifications de subventions :

- **SOFIA** : 3000 € pour le Salon du Livre
- **CAF** : 146 829 € pour le CLAE, 18 118 € pour l'ALSH, 12 571 € pour l'ALSH-ADO, 300 000 € pour les travaux de l'école maternelle
- **DRAC** : 1 325 € pour le logiciel de bibliothèque
- **Conseil départemental de la Haute-Garonne** : 1 175 € pour les travaux de rénovation de l'éclairage de l'Église de la Madeleine, 2 189 € pour le gyrobroyeur qui vient d'être livré, 8 749 € pour le véhicule utilitaire électrique qui est en attente de livraison. La subvention demandée pour les travaux de l'école maternelle est en cours d'instruction, une demande complémentaire pourra être effectuée au titre du contrat de territoire 2023.
- **État (DSIL)** : 300 000 € pour les travaux de l'école.

- Les horloges astronomiques ont été commandées par le SDEHG auprès de la société EIFFAGE.

## DÉLIBÉRATIONS

---

1. Lecture et approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2022

Après que Monsieur le Maire se soit assuré de la bonne réception du Procès-Verbal de la précédente séance, le Conseil municipal délibère :

*Adopté à l'unanimité*

2. Renouvellement de l'adhésion de la Commune au service mutualisé de Conseil en Énergie Partagé

Monsieur le Maire souligne la qualité de l'accompagnement de la Conseillère en énergie partagée, Fanny Lamote, et notamment son accompagnement pour le suivi des travaux de réhabilitation énergétique de l'école maternelle. Elle participera à la prochaine réunion de chantier prévue avec l'architecte et les entreprises.

Florence Jeulin-Carrey demande s'il existe des comptes-rendus des actions effectuées.

Anne-Lise Camus répond que cela peut être fait. Elle indique, par exemple, qu'une entreprise spécialisée est intervenue pour réaliser un audit qui a donné lieu à des modifications techniques qui devraient générer 30 % d'économie d'eau. Didier Cortès précise qu'il y a eu un gros travail de prises de données et qu'un suivi est effectué pour chaque compteur.

*Adopté à l'unanimité*

### 3. Renouvellement de la convention de gestion de service avec Toulouse Métropole

Il s'agit d'une convention pour le ramassage des feuilles dont la compétence relève de Toulouse Métropole. Les agents communaux participent à la mission, cela génère une recette pour la commune.

*Adopté à l'unanimité*

### 4. Convention de partenariat avec l'UGAP dans le domaine « véhicules »

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une convention passée entre Toulouse Métropole et la centrale d'achats, l'UGAP, pour l'acquisition de véhicules. Les communes de la Métropole peuvent adhérer à cette convention sans engagement de leur part.

*Adopté à l'unanimité*

### 5. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente les dates proposées pour l'ouverture des commerces le dimanche.

*Adopté à l'unanimité*

### 6. Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle : plan de financement actualisé et demande de subventions complémentaires

Cette délibération est nécessaire pour les organismes qui ont été sollicités pour l'obtention de subventions.

Isabelle Dicianni remarque que les montants de l'AMO et de la MOE présentent des hausses importantes.

Didier Cortès répond que, pour l'AMO il s'agit de prix fixes et que le premier montant tenait uniquement compte de la 1<sup>ère</sup> tranche ferme et non des tranches optionnelles. Celles-ci ont été validées (assistance lors du marché de MOE et accompagnement jusqu'à l'Avant-Projet Définitif).

Marion André précise que le montant de l'AMO est calculé en fonction d'un pourcentage du montant des travaux.

*Adopté à l'unanimité*

### 7. Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle : marchés publics de travaux

Monsieur le Maire présente les marchés publics de travaux. Il précise que cet été l'école provisoire a été installée : l'entreprise RONCO a installé le parking et la société ALGECO les bâtiments modulaires. La réception vient d'être effectuée, un accès sera prévu à l'arrière pour permettre l'accès aux espaces ombragés.

*Adopté à l'unanimité*

Monsieur le Maire fait une parenthèse pour expliquer qu'il n'était initialement pas prévu de faire un parking mais que celui-ci était prévu dans le dossier de consultation des entreprises et qu'il a dû prendre la décision au pied levé : finalement le parking a été réalisé mais sans les traçages au sol.

8. SDEHG : pose de 4 prises de guirlandes supplémentaires

Certains quartiers (par exemple Sentiers du Lac 1 et 2) n'en étaient pas pourvus. Le coût estimatif pour la Commune sera de 733 €.

*Adopté à l'unanimité*

9. Cession à l'euro symbolique de deux photocopieurs obsolètes

Ces deux photocopieurs étaient stockés de longue date à l'espace Ragou, c'est le prestataire du contrat de maintenance actuel qui va se charger de leur évacuation sans que cela n'engendre de frais pour la Commune.

Cela a été proposé au cours d'une rencontre avec le Directeur et le Commercial au sujet des contrats de location et maintenance actuels. Les photocopieurs engendrent des coûts d'impression important car les machines sont surdimensionnées par rapport aux besoins réels. L'ancienne équipe municipale souhaitait imprimer des catalogues mais cela est moins onéreux de sous-traiter à l'imprimeur local. La Commune pourra néanmoins acquérir ces machines au terme du contrat de location et souscrire au seul contrat de maintenance.

*Adopté à l'unanimité*

10. Vote du tarif de la bibliothèque 2022/2023

Monsieur le Maire propose le maintien des précédents tarifs.

*Adopté à l'unanimité*

11. Vote des tarifs du Centre Animation Jeunesse (CAJ), Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Monsieur le Maire propose également de maintenir les tarifs et les quotients familiaux appliqués jusqu'à maintenant.

*Adopté à l'unanimité*

12. Vote du tarif de la cantine scolaire pour l'année 2022/2023

Monsieur le Maire explique que jusqu'alors un tarif unique était appliqué. Il demande l'accord du Conseil pour le principe de nouveaux tarifs modulés en fonction du Quotient Familial (QF). Les membres du Conseil expriment leur accord unanime.

Monsieur le Maire expose ses inquiétudes pour le futur budget 2023 dans le contexte national actuel d'augmentation des coûts. Il rappelle que depuis les élections, les élus font un effort sur le montant de leurs indemnités.

Auparavant, le tarif facturé aux familles était de 2.60 €, le tarif payé par la commune était de 2.69 €, soit un coût annuel pour la Commune d'environ 3 000 €.

Le tarif du repas dans le nouveau marché est de 3.23 €. L'effort financier doit être partagé entre les familles et la Commune. Il est proposé d'établir un prix plafonné à 3.15 € et d'appliquer une dégressivité en fonction de la tranche de quotient familial afin de protéger les familles les plus fragiles. Le tableau proposé a été réfléchi par un petit groupe de travail :

QF	Prix du repas
De 0 à 599	2.65 €
De 600 à 999	2.75 €
De 1000 à 1299	2.85 €
De 1300 à 1499	2.95 €
De 1500 à 1699	3.05 €
Plus de 1700	3.15 €

Didier Cortès a effectué une simulation financière, cela représentera un coût estimé à 7 877 € par an, soit une augmentation de 163 %.

De plus, le prix du marché sera révisé trimestriellement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette clause a été insérée dans le marché afin d'inciter les prestataires à répondre à la consultation.

Francis Rouzaud demande si le vote engage la Commune pour l'année complète.

Marion André répond que, à tout moment, une nouvelle délibération pourrait être votée si les coûts venaient à augmenter en 2023. Mais les choix financiers et politiques pourraient également porter sur des économies de fonctionnement, ou sur une augmentation des impôts, ou encore sur une hausse des tarifs d'accueil de loisirs qui n'ont pas été augmentés mais qui sont impactés par les évolutions réglementaires (augmentation des charges de personnels).

A titre d'information, Monsieur le Maire donne le détail de la répartition des charges incluses dans le prix du repas : matières premières (60 %), personnel (20 %), livraison (10 %), frais généraux et frais de gestion (10 %).

Bernadette Fauré évoque un article de la Dépêche au sujet d'une aide possible face à ces augmentations.

Didier Cortès répond que cette aide porterait sur la masse salariale mais qu'aucune information officielle n'a encore été reçue.

Monsieur le Maire ajoute qu'il reste très vigilant sur toutes les aides financières possibles.

*Adopté à l'unanimité*

### 13. Délibération autorisant l'ouverture de poste relatif à une diminution du volume

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une demande d'un agent proche de la retraite qui souhaite passer d'un volume horaire hebdomadaire de 26 heures à 21 heures, soit un jour de moins par semaine.

Elle sera remplacée ce jour-là par un agent titulaire dont le volume horaire ne sera pas modifié, uniquement l'organisation de sa journée.

*Adopté à l'unanimité*

### 14. Délibération autorisant la création d'un poste au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet dans le cadre d'un avancement de grade

Martine Noël demande s'il s'agit d'un avancement à l'ancienneté. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

*Adopté à l'unanimité*

15. Délibération autorisant la création d'un poste au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'un avancement de grade à temps non complet

*Adopté à l'unanimité*

QUESTIONS DIVERSES

Didier Cortès indique qu'une réunion de présentation des diagnostics réalisés pour la réhabilitation du Presbytère aura lieu le 8 septembre à 18h30 à destination des élus avec l'AMO, Ouvrages & Patrimoine.

Monsieur le Maire demande si le rendez-vous prévu cet après-midi pour le raccordement à la fibre de l'école provisoire a eu lieu, Pierre Navarro répond qu'il est reprogrammé pour le lendemain.

Francis Rouzaud indique que Bernadette Fauré lui a envoyé des photos de la nouvelle piste cyclable qui présente des fissures. Une réunion est programmée avec M. Escudier et M. Fiorito le 12 septembre à 9h. Le Maire répond qu'il y assistera également.

Monsieur le Maire explique qu'il avait été envisagé d'agrandir la zone urbaine limitée à 50 km/heure sur les conseils de M. Escudier mais le Pôle Est a attiré son attention sur le fait que l'entretien des voiries serait alors à la charge de la Commune. Monsieur le Maire ne souhaite pas faire supporter des coûts supplémentaires à la Commune.

Monsieur le Maire précise que le responsable des services techniques finit en ce moment d'installer la cuisine de l'école dans la salle des fêtes. Il a notamment réalisé des soudures, ce qui permet d'envisager qu'il puisse peut-être réaliser à la place de la Métropole les protections de serrures des portiques pour éviter l'installation des gens du voyage, les travaux ont été commandés il y a plus d'un an, mais sans avancée à ce jour.

Francis Rouzaud signale que des arbres ont été sciés de nuit au bord du lac. Monsieur le Maire répond que le Policier municipal va prendre des photos et que lui-même ira déposer plainte.

Monsieur le Maire indique que des administrés se sont plaints d'enfants très bruyants aux Sentiers du Lac 1 et 2. Marion André indique que le Policier municipal était déjà intervenu à ce sujet et qu'elle n'a pas constaté par elle-même de nouveaux problèmes.

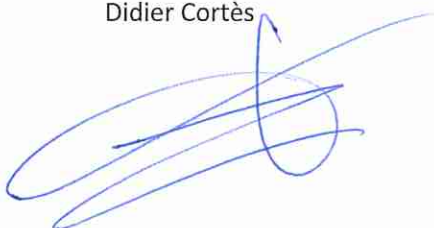
Monsieur le Maire rappelle que jeudi soir et vendredi soir auront lieu les concerts des pianos sur le lac, qu'à cette occasion, l'entreprise EIFFAGE a bien voulu prêté un compteur électrique à la Commune. Le vendredi soir un pot sera offert par la municipalité aux musiciens.

Bernadette Fauré rappelle que le 3 septembre aura lieu le Forum des associations, il y aura besoin d'aide pour le rangement à la fin de la journée. Pierre Navarro précise que les élus sont invités à participer à un concours de pétanque à l'issue du Forum.

La séance est levée à 22h05.

Le secrétaire de séance,

Didier Cortès



Le Maire,

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE



Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 031-213101843-20221117-CM1117\_202258-DE

